

ACE PRO IMMO : l'offre globale immobilier de ACE Europe

Paris, le 28 avril 2009 - Depuis plus de 10 ans, ACE Europe a développé une expertise pointue en matière d'Assurance de Personnes à l'intention des acteurs de l'immobilier. Cela lui permet aujourd'hui de proposer une démarche innovante spécialement conçue pour ce secteur : ACE PRO IMMO. Cette offre globale propose des garanties qui suivent les évolutions du marché de l'immobilier.

- **Une offre globale pour tous les acteurs de l'immobilier**



ACE PRO IMMO est une offre globale destinée à sécuriser l'investissement et/ou le budget de l'assuré et apporte une aide non négligeable à la vente. L'offre regroupe 5 produits modulables en fonction des besoins du partenaire:

- **ACE Invest** : protection de l'investissement en cas de revente prématurée.
- **ACE In Fine** : garantie de la bonne fin de la transaction en cas de problème de santé de l'assuré.
- **ACE Assurbudget** : protection du budget de l'acquéreur en cas d'événement survenant dans la vie de l'assuré.
- **ACE Horizon** : garantie des locations saisonnières en cas d'annulation.
- **ACE Alternative** : protection financière en cas de problème de santé du dirigeant ou de la personne clef.

Le département Assurances de Personnes et Affinités de ACE Europe se positionne en spécialiste sur ce secteur avec une offre particulièrement structurée pour chaque acteur de l'immobilier : agents immobiliers, promoteurs immobiliers, acteurs du crédit, courtiers spécialisés, administrateurs de biens, conseils en gestion de patrimoine, spécialistes de la défiscalisation, les activités liées au secteur de l'immobilier : diagnostiqueurs, entreprises d'entretien, BTP...

- **ACE Europe, un partenaire efficace et expert**

Au fil des années, ACE Europe a développé son expertise et propose aujourd'hui des prestations à fortes valeurs ajoutées :

- le développement d'une offre dédiée via co-branding ou marque blanche
- une expertise dans la distribution multicanal
- des produits modulables
- une gestion des sinistres et une indemnisation performante
- une relation gagnante basée sur la création de valeur ajoutée et de commissions supplémentaires

➔ **ACE Europe est un assureur majeur sur le marché de l'immobilier. Aussi bien en assurance dommage avec 20 millions de m2 assurés partout en France, qu'en Assurances de Personnes avec un chiffre d'affaires de plus de 7 millions d'euros en 2008. Pour 2009, ACE Europe table sur une croissance de plus de 20% avec son offre PRO IMMO.**

ACE dans le monde

Le groupe ACE est l'un des acteurs mondiaux de l'assurance et de la réassurance. Le groupe est présent dans près de 50 pays, avec plus de 10 000 collaborateurs et réalise un Chiffre d'Affaires de 19 milliards de dollars (primes brutes en 2008). ACE Ltd est coté à la Bourse de New York (NYSE) sous le sigle ACE et est noté A+ par Standard & Poors et AM Best.

En Europe, ACE regroupe 2 000 collaborateurs.

Si vous souhaitez davantage d'informations, veuillez surfer sur www.ACElimited.com ou www.ACEurope.fr

CONTACT PRESSE

AGENCE AUVRAY & ASSOCIES

Aline DEBOST / Sandrine AUVRAY

97, boulevard Malesherbes - 75008 Paris

Tél. : 01 58 22 21 15 – Fax : 01 42 93 08 01

ACEurope@auvray-associes.com

ANNEXE DETAILS DE L'OFFRE ACE PRO IMMO

ACE Invest – Protection Revente - offre une garantie de moins-value entre le prix d'achat et le prix de revente du bien immobilier à l'acquéreur lors d'une revente prématurée. Le propriétaire, ou l'investisseur, est ainsi serein quant à son investissement.

- Événements générateurs de la garantie : décès accidentel, invalidité permanente totale suite à accident, divorce ou dissolution du PACS, mutation professionnelle, licenciement économique, naissance multiple.
 - Garanties complémentaires : prime de déménagement en cas de revente de la résidence principale, prise en charge du coût du diagnostic technique immobilier, prestations d'assistance.
 - Durée de la garantie flexible : une durée ferme de 1 à 5 ans ou renouvellement tacite d'année en année.
 - Montant de la garantie : en fonction des besoins du client.
 - Commercialisation : en inclusion dans l'offre du partenaire ou en adhésion volontaire.
 - Prime : par lot avec un maximum de 2 assurés.
 - Type de biens immobiliers couverts : résidence principale, résidence secondaire, bien acquis dans le cadre d'un investissement locatif.
-

ACE In Fine sécurise la bonne fin d'une transaction immobilière entre l'avant compromis de vente et l'acte notarié, par le versement d'une indemnité à l'assuré. Cette garantie est acquise, que la vente ait été réalisée ou non. La garantie intervient à compter de la signature de l'avant compromis de vente.

- Événements générateurs de la garantie : décès accidentel, invalidité permanente totale suite à accident.
 - Durée de la garantie flexible : durée de 12 mois au maximum.
 - Montant des capitaux : en fonction des besoins du client.
 - Commercialisation : en inclusion dans l'offre du partenaire ou en adhésion volontaire.
 - Prime : pour 1 assuré ou pour 2 assurés.
-

ACE Assurbudget sécurise le budget du particulier en prenant le relais du paiement des charges fixes de l'assuré en cas de coup dur. Ainsi, Assurbudget peut prendre en charge tout ou partie du loyer du locataire ou encore prendre en charge les mensualités liées au prêt immobilier, les factures courantes, etc. Ce produit s'adapte aux besoins des clients : le contenu et la couverture sont modulés en fonction de la nature de l'activité de l'entreprise cliente.

- Événements générateurs de la garantie : arrêt de travail suite à accident ou maladie, perte d'emploi suite à licenciement économique, hospitalisation, décès accidentel.
- Durée de la garantie flexible : durée ferme ou renouvellement tacite d'année en année.
- Montant des capitaux : en fonction des besoins du client (versement d'une indemnité mensuelle / versement d'un capital en cas décès accidentel de l'assuré).
- Durée de l'indemnisation : en fonction de la demande du client.
- Commercialisation : en inclusion dans l'offre du partenaire ou en adhésion volontaire.
- Prime : pour 1 assuré ou pour 2 assurés.

ACE Horizon protège le propriétaire et/ou le locataire d'un bien immobilier destiné à la location saisonnière. La garantie de base comprend.

- Événements générateurs de la garantie : licenciement économique, mutation professionnelle, maladie grave, accident grave, décès accidentel, barrages ou grèves, catastrophe naturelle, interdiction de séjour suite à pollution, épidémie, dommages matériels survenus au domicile du locataire, défaut ou excès de neige, convocation administrative.
 - Garanties de base : l'annulation de séjour (remboursement des arrhes ou acomptes au réservataire), une garantie interruption de séjour, l'assistance rapatriement, les frais de recherche et de sauvetage
 - Garanties complémentaires : responsabilité civile du locataire occupant, responsabilité civile du propriétaire.
 - Durée de la garantie : durée du séjour.
 - Commercialisation : en inclusion dans l'offre du partenaire.
 - Prime : par location.
-

ACE Alternative – Protection financière en cas de problème de santé du dirigeant ou de la personne clef survenant dans la vie de l'assuré et permet ainsi de garantir la pérennité de l'activité du professionnel de l'immobilier. ACE Alternative devient le partenaire de l'agence immobilière ou encore du promoteur immobilier en cas d'arrêt de travail de la personne «clef», de préoccupations juridiques, de local commercial endommagé, etc.

- Événements générateurs de la garantie : arrêt de travail suite à accident ou maladie de la personne clef de l'entreprise.
 - Garanties complémentaires : capital reconversion (versement d'un capital aux ayants droit pour leur permettre de prendre le temps de revendre l'entreprise ou d'embaucher un remplaçant), remplacement du conjoint collaborateur. (remboursement du salaire du remplaçant du conjoint collaborateur en cas d'arrêt de travail suite à accident ou maladie), garantie Dataguard (indemnisation en cas de dommage informatique résultant d'acte de malveillance).
 - Durée de la garantie : renouvellement tacite d'année en année.
 - Montant des capitaux : en fonction des besoins du client.
 - Durée de l'indemnisation : de 12 à 24 mois.
 - Prime : par assuré.
-